

## LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

# *LA DÉPENDANCE, UNE QUESTION D'AIDANTS*

PAR PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite  
et de la Prévoyance  
14/16, Boulevard Malesherbes 75008 PARIS  
Tél. : 01 76 60 85 39 • 01 76 60 86 05  
[contact@cercledelepargne.fr](mailto:contact@cercledelepargne.fr)  
[www.cercledelepargne.com](http://www.cercledelepargne.com)



En partenariat avec **AG2R LA MONDIALE**  
et l'association d'assurés **AMPHITÉA**

# LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

## LA DÉPENDANCE, UNE QUESTION D'AIDANTS

PAR PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

### SOMMAIRE

AIDER UNE PERSONNE DÉPENDANTE, UNE OBLIGATION CIVILE	03
PLUS DE TROIS MILLIONS DE SENIORS AIDÉS PAR DES PROCHES DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE	03
3,9 MILLIONS D'AIDANTS À DOMICILE, 720 000 AIDANTS DANS LES ÉTABLISSEMENTS	04
DES AIDANTS QUI VIEILLISSENT ET QUI RENCONTRENT DES PROBLÈMES DE SANTÉ	05
DES AIDANTS BIEN SOUVENT SEULS AUPRÈS DE LA PERSONNE DÉPENDANTE	06
UNE AIDE CONSIDÉRÉE COMME NORMALE	06

# LA DÉPENDANCE, UNE QUESTION D'AIDANTS

PAR PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

Le Gouvernement d'Édouard Philippe avait promis la présentation d'un projet de loi sur la dépendance en 2019. Celle-ci n'est plus à l'ordre du jour, la faute aux retraites, à la conjoncture. Depuis quinze ans, les pouvoirs publics renvoient le traitement de cet épineux dossier de mandature en mandature. Avec la montée en âge des premières générations du baby-boom, le problème de la gestion des personnes dépendantes devient de plus en plus criant. Pour le moment, le système tient en grande partie grâce au dévouement des aidants, des personnes qui donnent de leur temps et de leurs forces pour épauler des personnes dépendantes. Mais, avec l'évolution des mœurs, l'éclatement des familles, le vieillissement de la population qui touche aussi les aidants, cette solution atteint ses limites.

## AIDER UNE PERSONNE DÉPENDANTE, UNE OBLIGATION CIVILE

En vertu du Code civil, nous avons tous vocation à devenir des aidants. En effet, ce dernier indique qu'« en cas de nécessité », les parents, les enfants, les conjoints et les petits-

enfants se doivent mutuellement assistance, instituant ainsi un « devoir de prise en charge ». Cette obligation ne concerne pas les frères et sœurs. La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement en décembre 2015 a défini les notions de proche aidant et d'aidant familial intervenant auprès de personnes âgées. Elles sont désormais reconnues dans le Code de l'action sociale et des familles. *« Est considéré comme proche aidant d'une personne âgée son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin, un parent ou un allié, définis comme aidants familiaux, ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables, qui lui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne. »* (Art. L. 113-1-3).

## PLUS DE TROIS MILLIONS DE SENIORS AIDÉS PAR DES PROCHES DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE

Selon une enquête du mois de décembre 2019 de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES),



2,7 millions de seniors résidant à domicile et 467 000 seniors résidant en établissement, sont aidés par un proche.

La DREES distingue trois catégories d'aide :

- Les actes de la vie quotidienne ;
- L'aide financière ou matérielle ;
- Le soutien moral.

Sur les 2,7 millions seniors aidés à domicile, 2,4 millions le sont au titre des gestes de la vie quotidienne, quand 1,5 million bénéficient d'un soutien moral et 234 000 sont aidés financièrement. Un même senior peut cumuler plusieurs types d'aides.

Les aides au profit des seniors en établissement sont de nature différente. Le soutien aux actes de la vie quotidienne est assuré, en grande partie par le personnel des établissements et exige donc moins la présence des aidants extérieurs. Néanmoins, 435 000 seniors sont aidés par un ou plusieurs aidants, 445 000 reçoivent un soutien moral et 75 000 une aide financière.

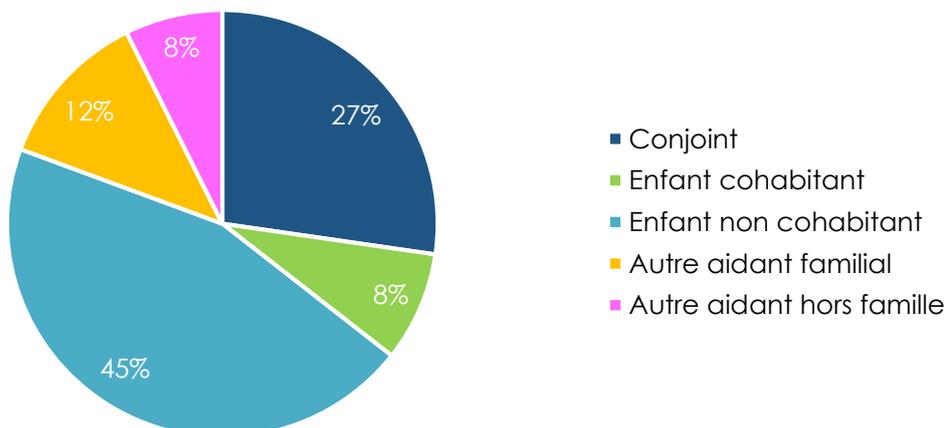
## 3,9 MILLIONS D'AIDANTS À DOMICILE, 720 000 AIDANTS DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Selon la DREES, 3,9 millions de personnes apporteraient une aide gratuite à un senior vivant à domicile. Les seniors aidés résidant à domicile ont ainsi déclaré en moyenne 1,6 aidant issu de l'entourage. Les seniors en institution seraient épaulés par 1,8 aidant de l'entourage.

Sur les 3,9 millions d'aidants à domicile, 3,1 millions sont mis à contribution pour les actes de la vie quotidienne, 2,3 millions offrent du soutien moral et 243 000 aident financièrement une personne dépendante. La somme dépasse le nombre d'aidants car ces derniers peuvent intervenir sur plusieurs catégories d'aides, 1,374 million remplissent les trois missions.

Selon les seniors en établissement, ces derniers seraient aidés par 720 000 proches. 586 000 d'entre eux interviendraient dans les actes de la vie quotidienne, 695 00 au titre du soutien moral et 83 000 afin d'aider financièrement.

La répartition des aidants selon leur lien avec le senior



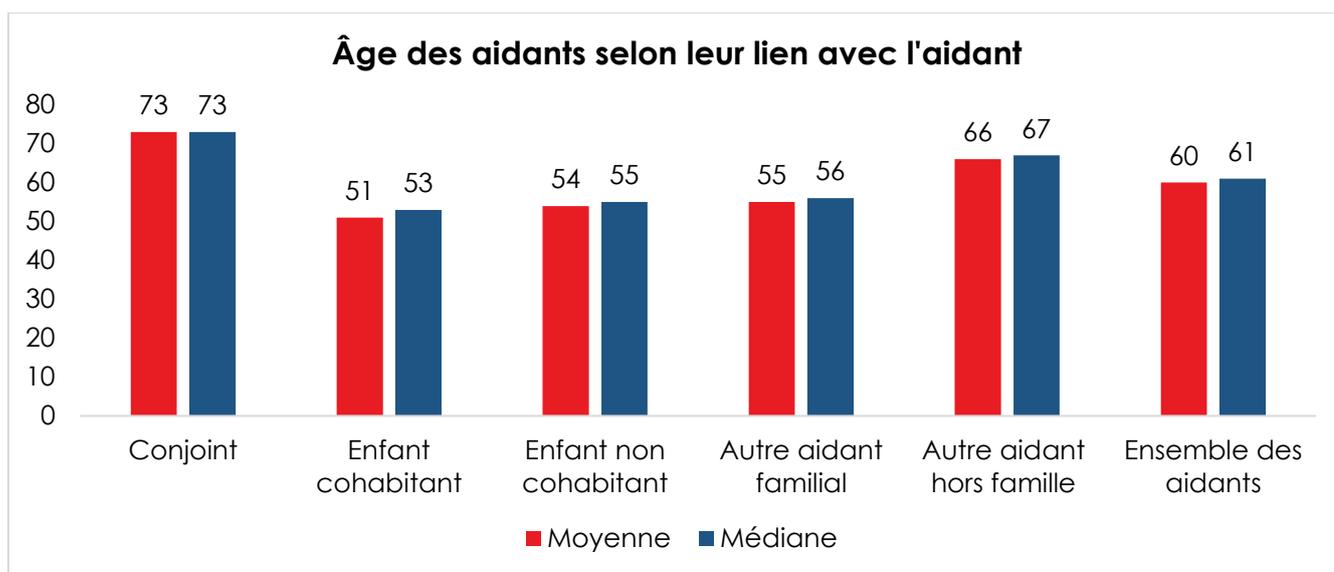
Source : Cercle de l'Épargne - DREES



## DES AIDANTS QUI VIEILLISSENT ET QUI RENCONTRENT DES PROBLÈMES DE SANTÉ

53 % des proches aidants des seniors sont leurs enfants et 8 % cohabitent avec eux. Près d'un quart sont leurs

conjoint. Un aidant sur deux est retraité. La moyenne d'âge des aidants est de 66 ans, pour les seuls conjoints, elle est de 73 ans. Les enfants non-cohabitants ont, en moyenne, 54 ans, les cohabitants, 51 ans.



Source : Cercle de l'Épargne - DREES

Près de 60 % des aidants à domicile sont des femmes qui assurent essentiellement les tâches de la vie quotidienne (effectuer le ménage, laver, habiller et gérer les problèmes administratifs). Les hommes aident avant tout en menant des actions de bricolage.

47 % des aidants déclarent avoir des problèmes de santé physique ou morale en raison de l'aide apportée à une personne dépendante. Pour les conjoints dont l'âge est plus élevé, ce taux atteint de 73 % (54 % pour les conjoints). La question de l'âge et de la permanence de l'aide joue évidemment un grand rôle. Les aidants cohabitants déclarent par ailleurs plus souvent « prendre des médicaments pour se calmer ou pour dormir » (tranquillisants, somnifères,

antidépresseurs) : 24 % des conjoints et 19 % des enfants cohabitants sont concernés, contre 12 % des enfants non-cohabitants.

1,5 million d'aidants sont cohabitants du senior aidé, dont 71 % sont des conjoints et 22 % des enfants. La quasi-totalité des conjoints aidants résident naturellement au domicile du senior, c'est le cas d'un peu plus d'un aidant sur six parmi les enfants, soit 16 %. Les aidants hors du cercle familial sont, enfin, dans près de deux cas sur trois, un ou une amie du senior (d'un âge souvent proche du senior), ou sinon un autre membre de l'entourage (bénévole, voisin...). Il s'agit beaucoup plus rarement d'un pensionnaire, sous-locataire sans lien de parenté (3 % des aidants hors famille, soit 0,2 % du total des aidants).



## DES AIDANTS BIEN SOUVENT SEULS AUPRÈS DE LA PERSONNE DÉPENDANTE

Près de la moitié des aidants sont les seuls aidants du senior. Cette situation n'est pas sans poser de problèmes en cas de survenue d'incapacités frappant l'aidant. Elle est une source de fatigue tant physique que morale. Ce phénomène touche cependant de façon inégale les différentes catégories d'aidants. Elle est dominante chez les conjoints aidants. C'est le cas de 79 % d'entre eux. Ce taux est de 52 % chez les enfants aidants cohabitants. En revanche, cela n'est le cas que d'un tiers des enfants non-cohabitants. Les femmes

qui doivent aider leur conjoint sont les plus concernées.

## UNE AIDE CONSIDÉRÉE COMME NORMALE

Près de neuf aidants sur dix parmi les conjoints et enfants estiment tout à fait normal d'aider leur conjoint ou parent ; près de huit sur dix estiment que c'est leur devoir. Les autres aidants, issus ou non du cercle familial, estiment un peu moins souvent que l'aide qu'ils apportent est tout à fait « normale », et qu'il s'agit là de leur rôle (77 % des autres aidants familiaux, et 61 % des aidants hors famille).

\*\*\*

\*\*

Ces dernières années, les pouvoirs publics ont pris des mesures afin de reconnaître le rôle des aidants familiaux qui jouent un rôle-clef dans la vie quotidienne de très nombreux seniors. Ils accomplissent des millions d'heures de travail. L'économie implicite réalisée se chiffre à plus de 120 milliards d'euros. Toute la question est d'anticiper l'évolution de la population des aidants. Le nombre croissant de célibataires et de familles recomposées devrait avoir des conséquences sur la gestion de la dépendance dans les prochaines années. Avec l'allongement de l'espérance de vie, le nombre de personnes dépendantes isolées devrait augmenter, ce qui supposera la création d'établissements d'accueil. Aujourd'hui, implicitement, les pouvoirs publics se déchargent en partie de la gestion des personnes dépendantes sur les familles ; mais avec leur éclatement, avec le changement des mentalités, il n'est pas certain qu'à l'avenir il soit aisé de trouver l'aidant référent, monopolisable 24 heures sur 24. À défaut de vouloir appréhender en amont cette évolution et de créer les outils permettant d'apporter des réponses, les pouvoirs publics s'exposent à des problèmes majeurs d'ici 2040. Le principe de la mise en place d'une assurance dépendance qui serait souscrite au moment de la liquidation des droits à la retraite, par la mutualisation qu'elle entraînerait, permettrait de structurer une offre de services répondant aux besoins des personnes dépendantes et aux familles.



Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : [www.cercleredelegpargne.fr](http://www.cercleredelegpargne.fr)

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargnent/retraite du Cercle

**Le Cercle de l'Épargne**, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

**Le conseil scientifique du Cercle** comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Marie-Claire Carrère-Gée**, présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, Philippe Georges, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Insee Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

#### **Contact relations presse, gestion du Mensuel :**

Sarah Le Gouez

0613907548

[slegouez@cercleredelegpargne.fr](mailto:slegouez@cercleredelegpargne.fr)

